

# FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

5 novembre 2009

---

Résumé des coprésidents de la réunion  
du Sous-comité du Programme d'investissement forestier  
29 octobre 2009

Coprésidents  
Eduardo Saboia, Brésil  
Robin Davies, Australie

### **Ouverture de la séance**

1. La première séance du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP) a été ouverte par le coprésident du SCF, Roger Ehrhardt.

### **Élection des coprésidents**

2. L'assemblée a élu M. Eduardo Saboia, membre du Sous-comité représentant le Brésil, et M. Robin Davies, membre du Sous-comité représentant l'Australie, coprésidents du Sous-comité du FIP pour une période de six mois prenant fin le 30 avril 2010.

### **Adoption de l'ordre du jour**

3. L'assemblée a adopté l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document FIP/SC.1/1.

### **Programme de travail proposé pour le Sous-comité du Programme d'investissement forestier au titre de l'exercice 10**

4. Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.1/3 intitulé *Proposed FY10 Work Program for the FIP Sub-Committee* et approuve le calendrier de réunions et les documents qu'il est proposé de soumettre à l'attention des participants à chacune d'entre elles. Le Sous-comité note par ailleurs qu'il compte approuver, par courrier, la composition du groupe d'experts, ainsi que les termes de référence concernant l'élaboration d'une initiative spéciale en faveur des populations autochtones et des communautés locales.

### **Groupe d'experts du Programme d'investissement forestier : critères de sélection des membres, termes de référence et modalités de travail**

5. Le Sous-comité a examiné le document FIP/SC.1/4, intitulé *Criteria for Selecting Expert Group Members under the Forest Investment Program, Terms of Reference and Working Modalities*, et demande à l'Unité administrative des FIC de modifier le texte de la proposition relative à la création du groupe d'experts, ainsi que les modalités et le calendrier de travail du groupe, en tenant compte des observations formulées à la réunion. Le document révisé devrait être distribué aux membres du Sous-comité par courrier. La nouvelle version du document devrait notamment incorporer les modifications suivantes :

- a) *Experts à inclure dans le groupe.* Si le nombre d'experts constituant le groupe devrait rester inchangé (entre 6 et 8 experts), les profils techniques devront comporter des critères supplémentaires dans la liste des qualifications souhaitées, qu'il s'agisse de compétences transversales ou de connaissances spécialisées dans des domaines tels que la parité hommes-femmes, la biodiversité et les forêts, la désertification et les glissements de terrain résultant de la dégradation des forêts, la planification macroéconomique, le financement du secteur forestier et les incitations correspondantes.
- b) *Paragraphe 20a.* L'un des deux coprésidents du groupe d'experts devra être le représentant d'un pays en développement éligible. En outre, il a été proposé que

l'expertise de chacun des deux coprésidents soit doublée, pour l'un, d'une bonne maîtrise des questions liées au changement climatique et aux forêts et, pour l'autre, de compétences transversales.

- c) *Paragraphe 24.* Le rapport et les recommandations du groupe d'experts seront rendus publics à la date à laquelle le rapport sera soumis à l'attention du Sous-comité du FIP.
- d) *Pays prioritaires.* Les recommandations du groupe d'experts concernant le choix des pays et régions appelés à faire l'objet d'un pilote accorderont la priorité aux pays ayant soumis une manifestation d'intérêt.

6. Il convient de souligner que ces critères devront guider l'élaboration par les BMD des propositions qu'elles soumettront au Sous-comité du FIP, et le Comité des BMD est encouragé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'y conformer.

### **Critères de sélection des pays et régions devant faire l'objet d'un pilote au titre du Programme d'investissement forestier**

7. Le Sous-comité a examiné le document FIP/SC.1/5, intitulé *Criteria for the Selection of Country and Regional Pilots*, et demande à l'Unité administrative des FIC de modifier ces critères sur la base des observations formulées à la réunion. Les nouveaux critères seront distribués aux membres du Sous-comité par courrier postal. Les modifications auront pour objet :

- a) de simplifier les paragraphes 9 et 10 et de les fondre avec la liste des critères retenus par le groupe d'experts pour sélectionner les pays ou régions pilotes ; et
- b) de reporter au 22 janvier 2010 la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt par les pays souhaitant faire l'objet d'un pilote au titre du FIP.

8. Eu égard au montant des ressources actuellement disponibles pour le FIP et comme il importe de veiller à ce que chaque pilote donne lieu à des investissements d'une envergure suffisante pour enclencher un véritable processus de transformation, le Sous-comité a décidé de monter dans un premier temps cinq pilotes. Le groupe d'experts est donc invité à recommander cinq opérations pilotes au Sous-comité. Tout programme régional ou sous-régional sera considéré comme un pilote au titre du FIP. Le groupe d'experts est également invité à établir une liste supplémentaire d'au plus trois pays qui sera soumise à l'attention du Sous-comité si des ressources supplémentaires viennent à se libérer pour financer des pilotes additionnels ou si certains pilotes retenus se révèlent irréalisables.

### **Questions diverses**

9. Le Sous-comité se félicite des exposés que les représentants du secrétariat du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation et du secrétariat technique du Programme REDD des Nations Unies ont présentés sur les leçons utiles tirées des activités dudit Fonds et dudit Programme.

**Clôture de la séance**

10. La réunion s'est terminée le 29 octobre 2009.